

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**26 novembre 2020** À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos au lieu habituel des délibérations, jeudi le 26 novembre 2020, à laquelle étaient présents:

Monsieur Alain Bélanger, maire

Mesdames Louiselle Rioux  
Nancy Gagné  
Tania Gagnon-Malenfant

Messieurs Frédéric Bastille

Était absent M. le conseiller Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite séance M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le pro-maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

**2020-11-243** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-11-244** **RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 443 MODIFIANT LE MONTANT DE L'EMPRUNT AUTORISÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 438 POUR LE PORTER À 2 074 500 \$ EN RAISON DE LA SUBVENTION VERSÉE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance du conseil tenue le 23 novembre 2020, un avis de motion a été donné et un projet de règlement déposé pour l'adoption du règlement numéro 443 portant l'emprunt autorisé du règlement 438 de 368 625 \$ à 2 074 500 \$ en raison de la portion des dépenses couverte par une subvention qui sera versée sur une période de vingt (20) ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 443 modifiant le montant de l'emprunt autorisé par le règlement numéro 438 pour le porter à 2 074 500 \$ en raison de la subvention versée sur une période de vingt (20) ans .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Non applicable.

**2020-11-245**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h02.

---

Alain Bélanger,  
Maire

---

Daniel Dufour,  
Directeur général